



Puis-je declarer un ami en location chez moi?

Par **bogard**, le **25/02/2010** à **11:30**

Bonjour,
Mon ami vend sa maison et avons decide qu'il habite chez moi: veuve ,donc seule
ds grande maison. quelles demarches a faire vis a vis des impots et toutes administrations ,car
nous ne voulons pas etre consideres comme concubins! nous conservons notre liberte et nos
depenses sont separees. puis-je le declarer comme locatairechez moi? quelles sont les
demarches a faire ,car il lui faudra une adresse fiscale. Mer

Par **fabienne034**, le **25/02/2010** à **15:52**

bonjour,
vous êtes propriétaire d'une maison,
un ami qui n'est ni concubin ni pacsé
avec vous vient vivre
il occupe une partie de la maison et utilise des parties communes
avec vous,
il s'agit d'un contrat de colocation d'un propriétaire qui reçoit un
colocataire
pour tout savoir sur la colocation : <http://www.fbis.net/COLOCATION-DROIT.htm>